



La Lettre 76 // Modalités de fermeture des établissements d'enseignement supérieur

Suite aux annonces du Président de la République sur le maintien de la fermeture des établissements d'enseignement supérieur jusqu'en septembre 2020, toutes les formations sur site sont annulées jusqu'à cette date. La continuité pédagogique a été organisée à distance pour les formations longues (licences, masters, DU, Cappei, DDEEAS, ETS, MIN LSF et Braille). Le maintien des formations délocalisées est, lui, étudié au cas par cas. Les personnes inscrites ont été ou seront informées par courriel.